
COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

<p>GESTION DE LA FORÊT LES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX AURONT UNE VOIX AU CONSEIL DE MISE EN OEUVRE DU RAPPORT DE LA COMMISSION COULOMBE</p>
--

Montréal, le 26 janvier 2006. – Réagissant au dévoilement de la composition du Conseil de mise en œuvre des recommandations de la commission Coulombe sur la gestion de la forêt publique, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) est heureux qu'un de ses représentants ait été désigné pour y représenter le mouvement environnemental québécois. En effet, le directeur général du Conseil régional de l'environnement du Saguenay Lac St-Jean et responsable du dossier forêt au RNCREQ, M. Daniel Groleau, fera partie de cette équipe chargée de conseiller le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Rappelons que les groupes environnementaux ont joué un rôle important dans le dossier de la gestion forestière au Québec. En faisant une place à un représentant du mouvement environnemental au sein de ce comité, le gouvernement du Québec reconnaît la pertinence de cette contribution.

Pour sa part, M. Groleau a tenu à préciser la façon dont il entend assurer cette responsabilité : *«Je veux exercer mon mandat en collaborant avec les groupes environnementaux québécois qui œuvrent dans ce dossier afin que les enjeux environnementaux soient correctement pris en compte. Je suis confiant de pouvoir contribuer à ce que la gestion de la forêt publique québécoise se tourne vers l'aménagement forestier durable».*

-30-

Source :

Philippe Bourke, directeur du RNCREQ

Tél : 1-514-861-7022